



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 septembre 2019

Plan départemental d'actions de sécurité routière Appel à projets PDASR 2020

Du 9 septembre au 28 novembre 2019

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) permet l'implication et la mobilisation de tous (services de l'État, collectivités territoriales, associations, organismes, bénévoles...). Dans le cadre de ce plan, le préfet de La Réunion lance un appel à projets pour l'année 2020.

Les actions proposées doivent être cohérentes avec les enjeux prioritaires du territoire fixés dans le document général d'orientations (DGO) 2018-2022. Ces actions traiteront des thèmes suivants :

- les addictions/alcool-stupéfiants ;
- les jeunes ;
- les seniors ;
- le partage de la voirie (piétons, vitesse et distracteurs) ;
- les deux-roues motorisés.

Si vous souhaitez organiser une opération de sensibilisation ou de prévention à La Réunion, vous avez la possibilité de télécharger les documents de l'appel à projets sur le site de la préfecture : <http://www.reunion.gouv.fr/plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-a556.html>.

Les projets doivent parvenir à la coordination de la sécurité routière, **au plus tard le 28 novembre 2020, exclusivement par mail** à l'adresse suivante : securiteroutiere.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Depuis le début de l'année 2019, la mortalité routière semble montrer une tendance à la baisse, cependant les comportements à risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants et à la vitesse sont encore trop présents sur la route. Le nombre d'accidents et de blessés graves est en augmentation de 30 % par rapport à la même période en 2018.

La sécurité routière est l'affaire de tous

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

